

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de présents : 11
Votes par procuration : 2

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal au cours de la séance du jeudi 15 décembre 2022 :

Numéro	Objet de la délibération <i>et résumé du contenu</i>	Résultat du vote
D2022/055	Budget principal 2022 : Décision modificative n°2 <i>Derniers ajustements de crédits en investissement (au total +3 339,00 € en dépenses et en recettes) et en fonctionnement (affectation d'une subvention de 500 € au profit de l'AFM Téléthon, prise sur les crédits à ventiler prévus au budget)</i>	Approuvée
D2022/056	Budget du service de l'Eau et de l'Assainissement : autorisation de dépenses nouvelles d'investissement <i>Conformément aux dispositions législatives en vigueur, le conseil autorise la réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 74 839 €)</i>	Approuvée
D2022/057	Budget principal : autorisation de dépenses nouvelles d'investissement <i>Conformément aux dispositions législatives en vigueur, le conseil autorise la réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 200 320 €)</i>	Approuvée
D2022/058	Médiathèque du Val d'Ardèche : révision des tarifs d'abonnement <i>- Instauration de la gratuité pour toutes les personnes mineures - maintien de la gratuité pour les étudiants sans limite d'âge, les bénévoles de la médiathèque et le personnel communal - suppression de la gratuité pour les élus - maintien du tarif normal à 10 € et du tarif réduit (5 €) pour les demandeurs d'emploi, adultes handicapés... - maintien de la formule 3 mois à 5 € pour les résidents temporaires - approbation du règlement intérieur de la médiathèque</i>	Approuvée
D2022/059	Personnel communal : adhésion au service de médecine préventive et professionnelle du centre de gestion de l'Ardèche <i>À compter du 01/01/2023, la commune adhère au service de médecine du travail nouvellement créé par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale, service spécifique aux collectivités territoriales. Résiliation du contrat actuel avec l'APIAR.</i>	Approuvée

Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour 2023 (200 000 €)
- Signature de devis de l'entreprise d'électricité ROBERT pour travaux supplémentaires à la nouvelle médiathèque (salles voûtées).

Informations diverses :

- Très forte augmentation des charges d'énergie à prévoir sur 2023 : impact important sur le budget de fonctionnement
- Éclairage public : dès janvier, extinction des lampes entre 0h00 et 5h00 dans les secteurs où c'est techniquement possible.
- Projet CityPark et parcours « bosses » à proximité du stade : sollicitation du label « Terre de Jeux 2024 » permettant d'obtenir des subventions
- Demandes de subventions à l'État envisagées pour les projets : Rénovation intérieure de l'église et Extension de l'assainissement aux Eymards.
- Déménagement de la médiathèque vers ses nouveaux locaux des salles voûtées prévu en février 2023.
- Santé/EHPAD : la municipalité fait et fera tout son possible pour favoriser le maintien et le développement de l'offre sur le territoire.